



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



uniformation

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE

CAHIER DES CHARGES- APPEL D'OFFRES

Conception de parcours innovants pour l'acquisition de compétences numériques pour des publics en difficulté avec les compétences de base

CONTEXTE

1. Présentation de l'EDEC Démarche Compétences

L'UDES, la CFTD, la CFE CGC, la CFTC et Uniformation ont signé avec le Ministère du travail représenté par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)¹ - un EDEC (Engagement de développement pour l'emploi et les compétences), visant à accompagner les salarié.e.s, entreprises et dirigeant.e.s de l'économie sociale et solidaire face aux transformations profondes de l'économie et en conséquence des emplois, des compétences, des organisations de travail et des certifications professionnelles, à travers des approches prospectives sur les compétences et le numérique.

Formalisé par un accord-cadre entre la DGEFP, l'UDES, la CFTD, la CFE CGC, la CFTC et Uniformation, les actions de l'EDEC seront mises en œuvre par l'OPCO Uniformation, désigné en tant qu'organisme relais, en lien avec le comité de pilotage de l'EDEC.

Le plan d'actions de l'EDEC, visant à créer des outils partagés, se décline en deux axes :

- Outiller la veille prospective compétences des acteurs du champ ciblé par l'accord ;
- Outiller la transition numérique des acteurs du champ ciblé par l'accord.

AXE 1 : OUTILLER LA VEILLE PROSPECTIVE EMPLOI COMPETENCES

- **Action 1.1** : Élaborer, actualiser et développer les référentiels métiers afin de mutualiser ces outils dans une banque de données compétences et de permettre notamment l'identification de blocs transverses ou spécifiques pour appuyer des démarches de GPEC et passerelles tout autant que l'actualisation ou la rénovation des certifications.
- **Action 1.2** : Mettre en place un baromètre emploi-formation afin d'identifier les besoins en emploi et en compétences par métiers prioritaires ou en tension, avec une attention particulière sur les métiers de la transition écologique.

AXE 2 : OUTILLER LA TRANSITION NUMERIQUE

- **Action 2.1** : Identification des impacts du numérique sur les compétences cœur de métiers mais également sur les compétences transversales sur un échantillon de métiers clés
- **Action 2.2** : Mise en place d'une opération nationale d'accompagnement (l'eSScalier numérique) auprès des entreprises et des salariés des secteurs concernés.
- **Action 2.3** : Création d'un outil d'auto-diagnostic pour l'identification des impacts du numérique, mesure du degré de maturité numérique des TPE PME

¹ La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) conçoit et met en œuvre les orientations du gouvernement en matière d'emploi et de formation professionnelle.

- **Action 2.4** : Conception de parcours innovants en fonction des publics prioritaires (en difficulté avec les compétences de base notamment) pour l'acquisition de compétences numériques

Le présent appel d'offre porte sur l'axe 2, action 2.4.

2. Les enjeux autour de la formation au numérique des publics prioritaires

Uniformation est engagé depuis de nombreuses années dans la lutte contre les exclusions, notamment celles qui risquent de fragiliser la sécurisation de l'emploi et les parcours professionnels des salariés de ses adhérents. L'acquisition des compétences de base et la lutte contre l'illettrisme font partie des actions prioritaires de l'OPCO depuis près de 20 ans.

Pour que le numérique devienne un levier dans l'apprentissage des compétences de base des salariés par l'entremise de leurs employeurs, Uniformation et l'ANLCI ont collaboré en début d'année 2018 à l'élaboration d'une étude sur le numérique et les personnes en difficulté face aux compétences de base, ayant pour objectif :

- d'analyser les problématiques rencontrées (besoins, moyens mis en œuvre, freins observés)
- de proposer des fiches identifiant les bonnes pratiques favorisant l'accès au numérique et son usage autonome,

Uniformation a souhaité valoriser les conclusions de cette étude et poursuivre son engagement auprès des publics les plus fragiles et de leurs employeurs en partenariat avec l'ANLCI.

L'action de conception de parcours de formation au numérique adaptés à des profils de premiers niveaux de qualification s'inscrit dans la continuité de l'offre « Les Essentiels, tous égaux face au numérique » (<https://www.uniformation.fr/Entreprise/Trouver-ou-acheter-une-formation/Formations-aux-savoirs-de-base-et-certificat-Clea/Les-essentiels-tous-egaux-face-au-numerique>), mais également de la mobilisation sur les travaux concrétisant la charte « Pour que le numérique profite à tous : mobilisons-nous contre l'illettrisme » de l'ANLCI, ainsi que des travaux de l'agence pour l'inclusion numérique des personnes en situation d'illettrisme (à titre d'exemple, <http://www.illettrisme-solutions.fr/beneficiaires/jeunes/comment-reussir-linclusion-numerique-des-personnes-en-situation-dillettrisme-2-2/>).

L'ANLCI est une agence nationale constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public qui assure une mission d'intérêt général. Elle réunit les décideurs et les partenaires de la société civile impliqués dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme pour leur proposer un cadre de travail commun :

- elle garantit la mesure de l'illettrisme dans la population (enquêtes nationales conduites en partenariat avec l'INSEE),
- elle coordonne les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme au niveau national et régional en réunissant les Préfets de Région, les Recteurs, les Présidents des conseils régionaux et départementaux autour de plans de lutte contre l'illettrisme,
- elle met à la disposition de tous ceux qui agissent des repères simples, des outils et des guides de bonnes pratiques pour les aider à bâtir des solutions efficaces.

L'ANLCI a fédéré le collectif de 67 grandes organisations de la société civile qui a obtenu le label « Agir ensemble contre l'illettrisme, Grande cause nationale 2013 » décerné par le Premier ministre. Elle pilote chaque année en septembre la mise en œuvre des Journées nationales d'action contre l'illettrisme.

OBJET DE L'APPEL A PROJET

Le comité de pilotage de l'EDEC (COPIIL) souhaite, via le présent appel à projet, s'adjoindre des compétences externes pour réaliser ce travail d'ingénierie en direction des publics prioritaires de premiers niveaux de qualification.

L'appel à projet fait l'objet de trois lots :

- Lot 1 : volet RH / managers

- Proposer des parcours de sensibilisation et d'accompagnement à la construction d'une stratégie sur l'inclusion numérique (organiser une journée de sensibilisation en interne, une formation des managers de proximité ou encadrants, mettre en place une médiation numérique au sein de la structure...).
- Créer les contenus de ce parcours qui aura vocation à être innovant et dématérialisé, dans un format court, en proposant par exemple la mise en place d'un tutoriel (réalisation technique effective à proposer en option).

- Lot 2 : volet salariés

- Concevoir une ingénierie de formation détaillée (objectifs, déroulés, étapes, évaluation, exemples de parcours, de démarches et scénarii pédagogiques) et adaptée aux profils des salariés ciblés.
- Adapter les parcours proposés au contexte professionnel, en prenant en compte les référentiels et les certifications en vigueur (CLEA numérique, PIX...), et rester sur une démarche ouverte alliant numérique et compétences de base (à traiter de manière embarquée ou intégrée).
- Expérimentation(s) sur un groupe pilote en s'alliant si besoin avec un organisme de formation ayant déjà mis en œuvre des démarches pédagogiques à destination de salariés en difficulté avec les compétences de base. Ce groupe pilote visera à élaborer un référentiel d'expérimentation, en prenant appui notamment sur la démarche proposée par l'ANLCl pour la maîtrise des compétences numériques de base au regard des référentiels en vigueur.

- Lot 3 : volet conseiller (ère) d'OPCO

- Conception d'un kit d'appui et de capitalisation d'outils et ressources pour les conseiller(ère)s afin de sensibiliser et mobiliser les structures adhérentes.
- Implication de conseiller(ère)s dans la conception de ce kit pour être au plus près des besoins.
- Organisation d'une journée de sensibilisation interne, et la création d'un support d'animation pouvant servir à l'organisation d'autres manifestations (type webinar), à destination d'un panel de conseiller(ère)s (environ 15 personnes) pour l'appropriation de ce kit et son utilisation.

METHODOLOGIE

Il appartient au prestataire de proposer une méthodologie précise, assortie d'un calendrier permettant la réalisation de la mission.

Le Comité de Pilotage sera attentif aux points de méthodologie suivants :

- La présentation éclairante des constats relatifs à la transformation numérique, en termes d'avancées et de contraintes impactant le monde du travail, en particulier les TPE-PME.
- L'élaboration d'un diagnostic portant sur les freins à la transformation numérique chez les salariés en difficulté avec les compétences de base.
- L'exploration des solutions mises en œuvre permettant d'améliorer l'autonomie numérique des services impliquant des salariés de premiers niveaux de qualification.
- La prise en compte des avis et choix de différents acteurs mobilisés pour la transformation numérique dans le monde du travail: des TPE-PME, partenaires sociaux, services publics, organismes de formation aux compétences de base et de la médiation numérique.

- La proposition des démarches pédagogiques innovantes, basée notamment sur l'approche par compétences, les situations d'apprentissage contextualisées et l'interdépendance des compétences de base, y compris le numérique, et celles liées aux situations professionnelles.
- La proposition des modalités de formation flexibles, optimisées par le numérique comme levier stimulant, articulant plusieurs formes d'alternances, en présentiel, à distance et en situation de travail.
- La proposition des trames de contenus d'outils numériques de sensibilisation des acteurs et de modules de formation aux compétences numériques embarquées, indissociables des compétences de base nécessaires aux activités professionnelles.

DOCUMENTS FOURNIS AU PRESTATAIRE

L'OPCO ainsi que les membres du Comité de Pilotage mettront à disposition du prestataire l'ensemble des informations qui pourront lui être utiles pour mener à bien sa mission (études, outils existants, contacts à interviewer, etc.).

La liste des documents et informations pouvant être mis à disposition sera établie lors de la réunion de cadrage de la mission.

Les outils existants sont nombreux et devront être adaptés aux spécificités des secteurs de l'ESS et du public cible de premiers niveaux de qualification.

LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus sont :

- **Lot 1** : Un guide pour préparer et conduire un projet de transformation numérique d'un service ou d'une activité, comprenant notamment l'ingénierie de dispositifs et de parcours de sensibilisation, d'initiation et de montée en compétence de l'encadrement, ainsi que des éléments de diagnostic des besoins, et un document de sensibilisation destiné aux salariés en difficulté avec les compétences de base.
- **Lot 2** : Un guide d'ingénierie de formation des salariés de premiers niveaux de qualification, correspondant aux objectifs, démarches et aspects méthodologiques évoqués. Le guide doit contenir notamment : le référentiel d'expérimentation, les éléments de cahiers des charges d'appel d'offre, des canevas pédagogiques, des principaux éléments de démarches pédagogiques, d'évaluation et d'activités d'apprentissage contenus, intégrant des supports et outils numériques.
- **Lot 3** : Un guide de sensibilisation sur les avancées de la transformation numérique, les contraintes de son développement et les impacts sur les salariés en difficulté avec les compétences de base, comprenant notamment les supports de communication et de formation, en priorité à distance (synchrone ou asynchrone).

Ces lots devront être mis en valeur sous forme par exemple de tutoriel de fiches techniques pratiques pour une appropriation rapide des utilisateurs (conseillers, managers et salariés).

Les rapports incluront notamment tous les documents nécessaires à l'argumentation développée par le prestataire et à la bonne compréhension des livrables.

Les livrables prendront la forme :

- de rapports écrits (guides / kit pratiques) ;
- de synthèses de présentation (format communicant type recto verso).

Les restitutions écrites et orales s'appuieront sur des présentations incluant le logo du ministère du travail, du PIC, de l'EDEC et le logo de l'OPCO dans le respect de la charte graphique de l'OPCO.

L'ensemble devra être homogène par rapport au format de la charte graphique. Les photos éventuelles devront faire l'objet d'une validation préalable des droits afférents à celles-ci.

Une clause relative à la propriété intellectuelle des résultats et des livrables sera intégrée dans le contrat de prestation. Les outils produits appartiendront aux financeurs de l'EDEC.

MODALITES DE RESTITUTION DES LIVRABLES

Chacune des phases du projet fera l'objet d'une restitution intermédiaire et d'une présentation orale par le prestataire aux membres du Comité de Pilotage de l'EDEC.

Les livrables devront être transmis en format électronique au moins 7 jours ouvrés avant la date des réunions au chef de projet qui les transmettra aux membres du Comité de Pilotage.

Après chaque présentation, le Comité de Pilotage se réserve un délai de 15 jours ouvrés pour validation finale de la phase et de ses conclusions.

DELAIS DE REALISATION

La durée de la mission est estimée à 8 mois, avec un démarrage des travaux en mai 2019. Le prestataire précisera le planning de réalisation de la prestation par phases.

Un comité de pilotage de lancement et un comité final de validation des travaux encadreront la prestation. Des restitutions intermédiaires pourront avoir lieu afin de présenter l'avancée des travaux et de procéder aux éventuels ajustements nécessaires.

Le diagnostic devra être livré à la fin du mois de décembre 2019.

CONTENU DE LA REPONSE

La réponse sera restituée en deux notes distinctes et devra respecter la logique de présentation décrite ci-dessous :

1. **Une offre technique détaillée**, présentant la proposition d'intervention du prestataire pour chaque phase du projet
2. **Une proposition financière**, présentant le budget prévisionnel par phase.

Le prestataire fournira les coordonnées de la personne en charge du projet en mesure de répondre aux questions relatives à son offre.

1- L'offre technique

L'offre technique doit comporter impérativement :

Chapitre 1 : Profil général du prestataire

- La raison sociale
- Le SIRET

- L'effectif global de la structure
- Les secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité
- Les autres prestations proposées.

Chapitre 2 : Contexte et objectifs généraux de la prestation

Chaque prestataire reformule sa propre vision des enjeux et du contexte. Il doit être en mesure de clarifier certains points ou de suggérer des compléments.

Chapitre 3 : Déroulement de la prestation

Chaque prestataire décrit la nature de la prestation à réaliser afin d'en délimiter le contenu précis (démarche) et en déduit le volume de travail qui lui est nécessaire (conception, préparation, réalisation...). Le document remis précise le découpage de la prestation et la démarche prévue pour atteindre les résultats à produire.

L'offre devra également comporter :

- des précisions sur les méthodologies proposées au regard des travaux prévus et nécessaires à la réalisation de l'appui technique et des questions propres à chaque étape ;
- des précisions sur les livrables envisagés pour chaque étape ;
- une proposition d'organisation dans le temps des travaux via un calendrier détaillé.

Chapitre 4 : Moyens humains

Chaque prestataire présentera également dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi (un contact interne pour la logistique et la facturation, un responsable de projet unique clairement identifié) :

- nom et rôle de chaque intervenant,
- responsabilités de chaque intervenant,
- CV de chaque intervenant pressenti comportant notamment :
 - a. Le profil et l'expérience
 - b. Les références de missions comparables
- L'ancienneté dans la structure

La présentation de l'équipe d'intervention devra permettre d'évaluer ses compétences et son expérience sur ce type de travaux, ainsi que celles des éventuels sous-traitants.

En cas de réponse collective, il conviendra de définir un porteur de projet qui sera l'interlocuteur privilégié des financeurs de l'EDEC et du comité de pilotage.

Chapitre 5 : Références du cabinet sur des projets similaires

Chaque prestataire présentera quelques références de prestations similaires, menées récemment.

Ces références sont destinées à donner des indications sur la connaissance et la compréhension du prestataire sur le périmètre couvert par Uniformation, ou sur des travaux opérationnels.

2- L'offre financière

Le prestataire présentera de manière très précise le budget, en indiquant le nombre de jours prévus, les prix unitaires pratiqués (en Euros HT et TTC) et les frais liés à la mission (déplacements, administratif ...).

Le prestataire se conformera au cadre défini ci-dessous pour la prise en compte des propositions formulées dans son offre technique et de l'estimation des charges qu'il a déterminées ou que son expérience lui dicte.

Coût de chaque phase du projet :

Intitulé et détail de l'étape	Nombre de personnes	Taux journaliers (en euros HT)	Durée (en jours)	Montant total forfaitaire (en euros HT)

Estimation forfaitaire des déplacements :

Dans le cas où plusieurs déplacements seraient à prévoir, il est attendu du prestataire qu'il indique un montant forfaitaire maximal envisagé compte tenu de sa méthodologie (déplacements, hébergement et restauration). Ce montant forfaitaire sera ensuite réajusté en fonction des frais réels, dans la limite du plafond.

MODALITES DE REPONSES ET D'ATTRIBUTION DE L'APPEL A PROPOSITIONS

■ Critères de sélection du prestataire

Les projets sont collectés par les équipes d'Uniformation, agissant en tant qu'organisme relais et coordinateur.

Le choix du prestataire s'appuiera sur les critères suivants :

- Connaissance du périmètre couvert par les signataires de l'EDEC,
- Expertise, références de l'équipe sur des projets similaires, notamment en matière d'illettrisme et numérique, et ses capacités d'intervention,
- Qualité de la proposition (compréhension de la commande),
- Pertinence et faisabilité de la proposition méthodologique,
- Coût de l'opération.

La grille d'évaluation se basera sur les critères de sélection suivants :

Notes de 0 à 10	Coefficient
Qualification de l'équipe / Interlocuteur dédié	1
Références et expériences sur des projets similaires	2
Références et expériences liées aux personnes en difficulté avec les compétences de base	3
Pertinence de la réponse	3
Degré d'innovation, originalité de la proposition	2
Méthodologies de gestion du projet	3
Qualité et présentation des livrables	2
Tarifification	3
Respect de la réglementation Générale de protection des données (Critère éliminatoire)	1

Les candidat(e)s ayant présenté une offre jugée pertinente au regard des critères définis ci-dessus, seront auditionné(e)s devant le comité de pilotage de l'EDEC **le 18 avril 2019 matin**.

Le choix définitif du cabinet retenu sera effectué à l'issue de cette audition.

■ Engagements du prestataire

Le Comité de Pilotage se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel à projet. Il s'engage à garder confidentielles les offres reçues.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision du Comité de Pilotage.

Le Comité de Pilotage n'est engagé qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de l'offre.

■ Pilotage et suivi des travaux

Une convention de prestation de service sera signée entre le prestataire et l'OPCO en sa qualité d'organisme relais.

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par un comité de pilotage dédié et le Comité de pilotage technique de l'EDEC pour le lancement et la clôture des travaux.

■ Remise des propositions

La réponse à l'appel à projet devra être transmise par voie électronique à l'attention de :

enquetes@uniformalion.fr

et en trois exemplaires papier aux coordonnées suivantes :

UNIFORMATION
Département Ressources
Pôle Projet et Etudes
43 boulevard Diderot
BP 80057
Paris cedex 12

Au plus tard le 3 avril 2019

Afin de garantir une égalité de traitement entre tous les répondants, il ne sera donné aucune information complémentaire sur le présent cahier des charges.
